



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - Fruits et légumes : entreprises d'expédition et d'exportation



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 7 novembre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la CCN IDCC 1405 - Fruits et légumes : Entreprises d'expédition et d'exportation.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION.....3

Convention collective..... 3

Données conventionnelles..... 5

Spécificités liées aux contrats aidés.....6

- Contrat de professionnalisation..... 6

- Contrat d'apprentissage..... 6

ÉLÉMENTS DU BRUT..... 7

Prime 13^{ème} mois..... 7

Garantie annuelle de rémunération..... 8

MAJORATIONS SALARIALES..... 8

Majorations Heures férié..... 8

CONGÉS CONVENTIONNELS..... 9

Congés d'ancienneté..... 9

FICHE DE SYNTHÈSE

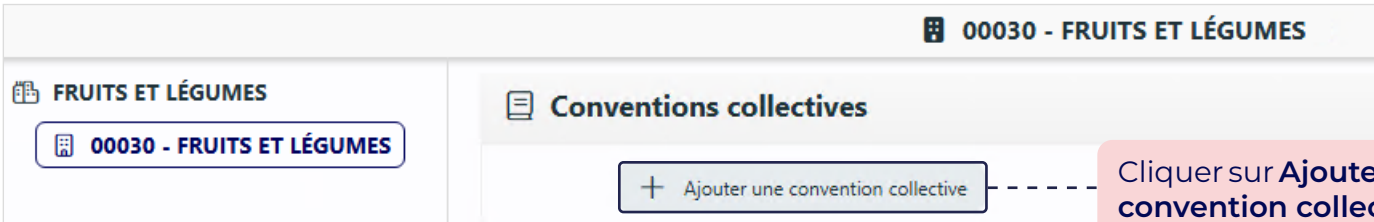
CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

MISE EN PLACE DE LA CCN FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.



00030 - FRUITS ET LÉGUMES

FRUITS ET LÉGUMES

00030 - FRUITS ET LÉGUMES

Conventions collectives

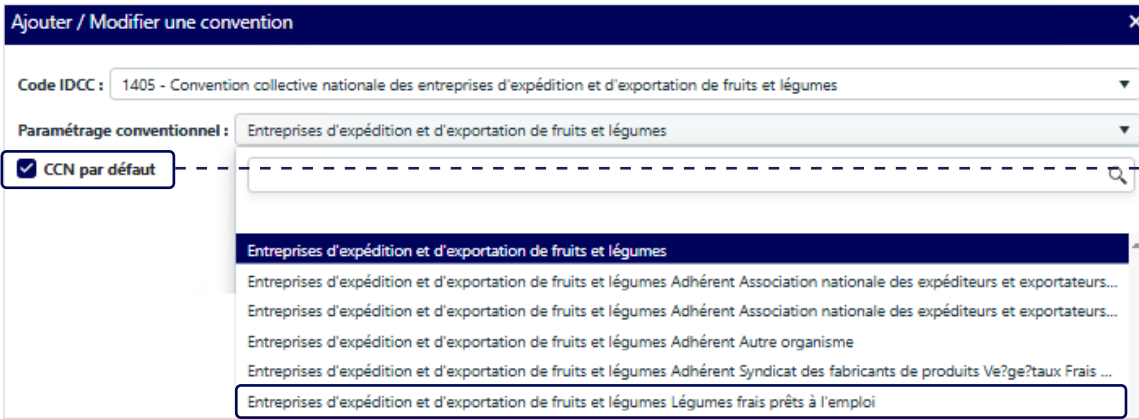
+ Ajouter une convention collective

Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1405** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.



Ajouter / Modifier une convention

Code IDCC : 1405 - Convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes

Paramétrage conventionnel : Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes

☒ CCN par défaut

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Adhérent Association nationale des expéditeurs et exportateurs...

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Adhérent Association nationale des expéditeurs et exportateurs...

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Adhérent Autre organisme

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Adhérent Syndicat des fabricants de produits Ve?ge?taux Frais ...

Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Légumes frais prêts à l'emploi

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1405** doit être utilisée.

Cette convention collective compte deux types de paramétrages conventionnels disponibles : **Hors secteur - Légumes frais prêts à l'emploi** et **Secteur - Légumes frais prêts à l'emploi**.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1405 - Convention collective nationale des entrepris...	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et...	✓	
1405 - Convention collective nationale des entrepris...	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et...		

+

Ajouter une convention collective

IDCC	Libellé	Description	Activation	actions
1405 - Entreprises d'expédition et d'exp...	Prime de 13ème mois	Hors secteur légumes prêts à l'emploi. R...		
1405 - Entreprises d'expédition et d'exp...	Prime de 13ème mois	Secteur légumes prêts à l'emploi. Règle ...		

Deux règles de paramétrage concernant des primes de **treizième mois** sont disponibles (**secteur** ou **hors secteur**), car le mode de calcul prévu par les dispositions conventionnelles diffère.

La règle est active par défaut et se déclenche automatiquement sur les bulletins le cas échéant. Elle reste désactivable à tout moment.

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Hors secteur - Légumes frais prêts à l'emploi

Convention collective	
Convention collective applicable* :	1405 - Convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes
Paramétrage conventionnel :	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes

Secteur - Légumes frais prêts à l'emploi

Convention collective	
Convention collective applicable* :	1405 - Convention collective nationale des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes
Paramétrage conventionnel :	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes Légumes frais prêts à l'emploi

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Niveau V Echelon 1

Catégorie : Agent de Maîtrise Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Unité de mesure de temps de travail	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Agent de Maîtrise
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Le **Niveau éducation nationale** est à renseigner pour les **contrats de professionnalisation**.

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Hors secteur - Légumes frais prêts à l'emploi

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)
Ouvriers / Employés	
Niveau I bis à V	Ouvrier / Employé
Techniciens / Agents de maîtrise	
Niveau I et II	Technicien / Agent de maîtrise
Cadres	
Niveau I	Cadre
Cadres de direction	
Niveau II	Cadre de direction

Secteur - Légumes frais prêts à l'emploi

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)
Ouvriers / Employés	
Niveau I échelon 1 à niveau V échelon 3	Ouvrier / Employé
Techniciens / Agents de maîtrise	
Niveau IV échelon 1 à niveau VII échelon 3	Technicien / Agent de maîtrise
Cadres	
Niveau VIII échelon 1 à niveau XI échelon 2	Cadre

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à compléter dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

Contrat

N° de contrat* : 5-00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 61 - Contrat de Professionnalisation

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours : 10 - Complément de formation professionnelle au salarié

Niveau de formation de l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Date de début de la formation : 01/09/2024

Date de fin de la formation : 31/07/2026

Indiquer également le **Niveau de formation de l'individu** dans les **Données conventionnelles**, critère indispensable au bon déclenchement du taux de rémunération pour les contrats de professionnalisation.

☐ Contrat d'apprentissage

Pour les contrats d'apprentissage, le taux de rémunération évolue en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

Contrat

N° de contrat* : 00001

☐ Exclusion à la DSN

Dispositif de politique publique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours : 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un ...

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Date de début de la formation : 01/12/2023

Date de fin de la formation : 31/07/2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

ÉLÉMENTS DU BRUT

Prime 13^{ème} mois

Article 13 :

L'ensemble des salariés bénéficie d'une **prime de treizième mois** versée au mois de **décembre**. Les conditions de versement diffèrent en fonction du **secteur des légumes frais prêts à l'emploi** ou **hors secteur**.

Cette prime peut être ajoutée sur le bulletin :

- Soit grâce aux règles de paramétrage actives et disponibles depuis l'établissement avec déclenchement sur le bulletin en calcul automatisé.

Conventions collectives			
Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1405 - Convention collective nationale des entrepris...	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et...	✓	 
1405 - Convention collective nationale des entrepris...	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et...		 
+ Ajouter une convention collective			
IDCC	Libellé	Description	Activation
1405 - Entreprises d'expédition et d'exp...	Prime de 13ème mois	Hors secteur légumes prêts à l'emploi. R...	☐
1405 - Entreprises d'expédition et d'exp...	Prime de 13ème mois	Secteur légumes prêts à l'emploi. Règle ...	☐

La prime est reprise de la manière suivante dans le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				138,67	11,8800	1 647,40			
Prime de 13ème mois						1 647,40			
TOTAL BRUT ET CALC  									
S.S Maladie / total				Nombre d'heures retenu : 138,67					
				Taux : 11,88					
S.S. Alloc. Familiales				Pourcentage : 100%					
				Montant de la prime : 1647,4					
BRUT - S.S. ACCIDENT				Nature de la prime : 4					
BRUT-CSA				Le nombre d'heures retenu inclus les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.					

- Soit en saisie libre dans les **Variables à saisir**. Dans ce cas, la règle de paramétrage du calcul automatisé doit être désactivée.

◀ Décembre 2025 ▶				
Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Prime 13 ème mois ...
CHARC01	OUVRIER Hstructurelles	1405 SECTEUR	☐	R 2200.00
CHARC02	AM Temps partiel	CHARCUTIER	☐	

À NOTER

Le versement peut s'effectuer en plusieurs fois également au cours de l'année pour le secteur des **légumes frais prêts à l'emploi**. La saisie est de ce fait disponible tous les mois.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Garantie annuelle de rémunération

Les salariés du secteur des **légumes frais prêts à l'emploi**, ayant au moins **un an** d'activité dans l'entreprise bénéficient d'une **Garantie annuelle de rémunération (G.A.R.)**.

Le montant de cette garantie repose sur des dispositions conventionnelles spécifiques qu'il est nécessaire de calculer au préalable.

La saisie se fait dans les **Variables à saisir** sur le mois de **décembre**.

Décembre 2025			
Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	
CHARC01	OUVRIER Hstructurelles	1405 SECTEUR	

Garantie annuelle de rémunération	Prime 13 ème mois ...
R	R
280,26	

Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	11,8800	1 801,84
Garantie annuelle						280,26
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 082,10

MAJORATIONS SALARIALES

Majorations Heures férié

Les deux secteurs de la convention collective prévoient des **majorations salariales** pour les heures réalisées un **jour férié** sous condition que le salarié ait **trois mois d'ancienneté** au sein de l'entreprise.

Elles font l'objet d'un taux de majoration de **100 %** par heure(s) travaillée(s).

La saisie des heures se fait dans les **Variables - Heures** :

Décembre 2025			
Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	
CHARC01	OUVRIER Hstructurelles	1405 SECTEUR	
CHARC02	AM Temps partiel	CHARCUTIER	
CHARC03	CADRE Direction	DIRECTEUR	

Nbr Heures fériés 100% CC
R M
5
10

Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	11,8800	1 801,84
Jour férié 100%				5,00	11,8800	59,40
TOTAL BRUT ET CALCUL						1 861,24

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1405 - FRUITS ET LÉGUMES : ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congés d'ancienneté

Article 36 :

À partir de **5 ans d'ancienneté** au sein de l'entreprise, les salariés voient leur compteur des congés conventionnels alimenté du ou des jours supplémentaire(s) correspondant(s).

Ces congés supplémentaires pour ancienneté se déclenchent automatiquement le mois suivant la clôture de la période de référence pour l'acquisition des congés payés.

Le nombre de jours de congés supplémentaires varie en fonction de l'ancienneté :

Ancienneté	Nombre de congés supplémentaires
après 5 ans	1
après 10 ans	2
après 15 ans	3
après 20 ans	4
après 25 ans	5
après 30 ans	6

Les droits à congés conventionnels sont appréciés à la date anniversaire d'entrée du salarié dans l'entreprise.

Exemple : Alimentation du droit à congés conventionnels au 01/06 de l'année en cours pour un salarié justifiant de plus de 5 ans d'ancienneté et inférieure à 10 ans.

Les congés payés sont visibles en pied de bulletin sur la période **N** :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	2,50				2,50		
N		1,00				1,00	0,00
N-1							